



Conseil Général de Mollens

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2023

1. Bienvenue du Président

Le Président Damien Mayor souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité ainsi qu'aux auditeurs présents. Il rappelle que seules les personnes assermentées ont le droit de vote et de parole lors de la séance et que, lors d'une intervention, il faut communiquer son nom. Après quoi il se présente et il informe l'assemblée qu'il ne faut pas hésiter à le contacter si besoin.

2. Appel

Excusés : Mmes Ammeter Eve-Marie, Baudin Linda, Bolay Anne, Derungs Line, Rosset Annick et Wacht Joëlle

MM. Barbay Vincent, Bruce Michael, Derungs Louis, Meyer Quentin, Santschy Grégory, Santschy Roger et Wagner Jean

Sur 41 membres que compte le Conseil, 28 sont présents, le quorum est donc atteint.

Le Président ouvre la séance à 20h00.

3. Admissions – démissions – assermentations

Aucune

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, lors du vote à main levée.

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2023

Le Président s'adresse à l'assemblée pour s'enquérir des éventuelles questions ou remarques concernant le procès-verbal du 21 juin 2023. Personne ne demande la parole.

Il annonce que le procès-verbal est adopté avec une abstention.

6. Création d'une commission pour l'étude du règlement communal du cimetière

M. Gabriel Reber, Syndic, explique que la commission a pour but de relire le règlement communal du cimetière qui a été élaboré sur la base de règlements existants dans d'autres communes. Il a déjà été accepté par le Canton.

M. Emmanuel Léchaire, Mme Nicole Mayor et M. Juan-Ramon Merino De Tiedra se proposent comme membres de la commission.

7. Création d'une commission pour l'étude du règlement d'application pour les taxes relatives à la police des constructions

M. Gabriel Reber explique qu'ils se sont fait réprimander par le Canton parce qu'il n'y avait pas de règlement sur les taxes, et que ce dernier aurait dû être créé en même temps que celui de la police

des constructions. Il s'agit des taxes qui doivent être perçues pour les nouvelles constructions ou les transformations de bâtiments.

M. Alexandre Rosset, M. Philippe Gendret et Mme Lyne Berguer se proposent comme membres de la commission.

8. Préavis No 07/2023 de la Municipalité de Mollens relatif à l'arrêté d'imposition 2024

Le Président informe que la Municipalité souhaite faire une précision sur ce préavis.

Mme Debrauwer explique qu'il manque un bout de texte dans l'arrêté d'imposition, c'est celui qui concerne l'exonération des taxes pour les chiens des aveugles et des handicapés. La phrase manquait dans le préavis qui nous a été soumis mais a été ajoutée à l'arrêté d'imposition, donc ce soir si nous acceptons le préavis, nous l'accepterons avec cette exonération.

8.1 Rapport de la commission de gestion

Le Président cède la parole à M. Marc Solbes pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

L'assemblée n'a pas de questions ni de remarques concernant ce préavis.

Le Préavis No 07/2023 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis No 08/2023 de la Municipalité de Mollens concernant la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 27'000.- pour l'installation de containers semi-enterrés pour la récolte des ordures ménagères à l'emplacement de l'ancien poids public

9.1 Rapport de la commission de gestion

Le Président cède la parole à M. Nicolas Bally pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Le Président cède la parole à Mme Nathalie Widmer, boursière communale.

Mme Nathalie Widmer donne une précision sur le rapport de la commission de gestion. En effet elle a créé un compte 9123.10 car dès à présent chaque nouveau préavis a un nouveau numéro de compte. La Municipalité va donc utiliser ce compte et les moloks seront amortis sur trente ans comme prévu. Par contre, ils ne vont pas toucher à la provision pour travaux puisque ce n'est pas une provision dédiée aux déchets. Les CHF 5'600.-- mentionnés ne sont pas suffisants, de toute façon ils ne peuvent pas toucher à une autre réserve que celle affectée pour les déchets.

9.2 Rapport de la commission des bâtiments

Le Président cède la parole à Mme Francine Meyer pour la lecture du rapport de la commission des bâtiments.

Mme Nicole Mayor demande si des cartes seront fournies pour garantir que les containers ne seront pas utilisés par des personnes extérieures au village.

Mme Angèle Deillon explique qu'ils ont étudié l'éventualité de ce problème et qu'ils ont également regardé comment cela se passe dans les communes voisines. Ils n'ont pas constaté d'abus et n'ont donc pas envisagé de fermer les containers pour le moment. Cependant, s'ils constatent des dépôts abusifs d'ordures, ils pourront installer par la suite un système de cartes. Un système de fermeture à clef est déjà prévu pour optimiser le remplissage des moloks et pour avoir réellement un œil sur ce qui est déposé à l'intérieur.

Mme Daniela Sorio demande s'ils ont envisagé d'autres endroits, par exemple l'ancienne déchetterie de Mollens, si la surface du poids est suffisante ou s'ils ont prévu d'occuper des places de parking à côté du poids, et s'il n'y a pas moyen de verrouiller les moloks pour éviter les débordements.

Mme Angèle Deillon répond qu'il y a d'autres projets concernant l'ancienne décharge, dont elle nous parlera plus tard, et de toute façon en lisière de forêt ils n'ont pas le droit. Quant au volume du poids, il est suffisant pour mettre les trois containers sans avoir à supprimer des places de parking. L'emplacement est le plus approprié et il n'y a pas de risque de débordement car ils peuvent appeler le transporteur à tout moment pour les faire vider.

M. Gabriel Reber explique qu'ils avaient également envisagé de faire comme à Berolle avec des containers hors sol, mais qu'ils ont trouvé que c'était moins esthétique.

M. Daniel Küng ajoute, pour ce qui concerne les places de parking le long de la route, qu'elles sont déjà en dérogation du règlement du Département de la mobilité des routes, et celle devant le poids public ne peut pas être prise en compte.

M. Jean-Marc Baudin demande si, en ce qui concerne les deux maisons proches du poids, il n'y aura pas de risque de mauvaises odeurs, surtout en été. Il fait remarquer que les déchets illégaux arrivent d'ailleurs et non du village.

Mme Angèle Deillon répète qu'en cas d'abus, ils peuvent introduire un système de cartes, Mais, selon les communes voisines, ils n'ont pas constaté plus de problèmes qu'auparavant, et qu'en ce qui concerne les odeurs, ils pourront demander au transporteur de faire deux passages en été. Ils pourront également faire nettoyer les cuves régulièrement.

M. Daniel Küng explique qu'il s'agit d'un système évolutif; en fait, après l'installation, il sera toujours possible d'apporter des modifications si nécessaire.

M. Philippe Gendret remercie la municipalité pour cette initiative et tient à faire remarquer que l'employé communal est très efficace dans son travail.

M. Laurent Santschy, habitant aux Chaux, demande s'il devra apporter ses déchets au centre du village.

Mme Angèle Deillon dit au début oui car pour l'instant un molok n'est pas prévu aux Chaux mais peut-être que dans le futur ce sera possible ou alors que le transporteur pourrait ramasser les sacs en passant.

M. Laurent Santschy demande si les poubelles aux Chaux sont également pesées car il y a actuellement d'autres personnes qui les déposent chez eux.

Mme Angèle Deillon répond par l'affirmative et précise que les sacs taxés rapportent de l'argent au village et qu'il n'y a donc pas de problème.

M. Laurent Santschy demande s'ils pourront le tenir informé du suivi.

Mme Angèle Deillon répond par l'affirmative.

M. Daniel Küng suggère que pour empêcher les animaux de déchirer les sacs sur le bord de la route, ils pourraient peut-être leur fournir un container à placer au bout du chemin.

M. Alexandre Rosset a indiqué qu'à l'époque de l'introduction des sacs taxés, des études avaient été menées pour évaluer le nombre de tricheurs. Après un ou deux ans, le pourcentage était à peine de 1% il pense que cela ne doit pas avoir évolué dans le mauvais sens.

Le Préavis No 08/2023 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis No 09/2023 de la Municipalité de Mollens concernant la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 52'500.- pour le remplacement du véhicule de la Commune destiné aux activités de l'employé communal

10.1 Rapport de la commission de gestion

Le Président cède la parole à M. Thierry Meyer pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Mme Nicole Mayor réfléchit au fait qu'il s'agit d'un diesel. Dans un village comme le nôtre, l'employé communal ne doit pas parcourir de longues distances et le diesel ne chauffe pas rapidement, cela ne semble pas être le plus approprié. Elle demande s'il y aurait des possibilités plus écologiques.

M. Daniel Küng dit qu'ils se sont effectivement posé la question et qu'ils sont conscients des problèmes liés au diesel, mais qu'ils ont déjà prévu un contrôle du véhicule tous les 15 jours et que l'employé communal pourra utiliser la voiture pour les trajets vers son domicile afin que le véhicule fasse une distance suffisante chaque jour pour nettoyer le filtre à particules. Une autre marque proposant le même type de véhicule à essence n'aura des modèles disponibles qu'à partir de 2025, et les options avec d'autres types de motorisations sont beaucoup plus chères pour l'instant.

Mme Emilie Crelier informe qu'elle possède un véhicule similaire et que tous les 6000 km elle doit l'emmener au garage pour un défaut du moteur dû au filtre à particules.

M. Alexandre Rosset s'étonne du pourcentage élevé du leasing.

Mme Anne Debrauwer explique que le chiffre de 16% comprend toutes les charges.

M. Alexandre Rosset demande quel est le prix réel du véhicule.

Mme Anne Debrauwer dit que le prix sera de CHF 60'000.--. Le taux de leasing effectif étant de 4,99%.

M. Philippe Gendret demande s'il ne serait pas plus judicieux d'acheter un véhicule d'occasion en attendant que le marché des véhicules électriques baisse.

M. Daniel Küng dit qu'ils ont également regardé le marché des véhicules d'occasions mais qu'il n'est pas évident de trouver un véhicule adapté à recevoir une benne. Ils resteront cependant attentifs à l'évolution du marché des véhicules électriques en vue de la fin du leasing.

Le Préavis No 09/2023 est accepté avec 4 abstentions.

11. Préavis No 10/2023 de la Municipalité de Mollens concernant la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 25'000.- pour l'installation et l'exploitation d'un chauffage provisoire mobile à pellets destiné à l'ancien collègue

11.1 Rapport de la commission de gestion

Le Président cède la parole à M. Jean-Marcel Cuvit pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

11.2 Rapport de la commission des bâtiments

Le Président cède la parole à Mme Séverine Dehais pour la lecture du rapport de la commission des bâtiments.

M. Hervé Le Pezennec demande à quoi correspond le montant de location annuel de CHF 12'000.--.

M. Daniel Küng explique qu'il s'agit de la mise à disposition, de l'installation, de l'entretien de l'installation de chauffage elle-même et du silo à pellets qui lui est rattaché.

M. Hervé Le Pezennec demande si ce montant est basé sur une année.

M. Daniel Küng répond que ce forfait de CHF 12'000.-- correspond à la période de chauffe et qu'il n'y a pas de location supplémentaire. Alors que l'achat du combustible sera prélevé sur un autre compte.

M. Alexandre Rosset demande, en ce qui concerne le combustible, s'il sera nécessaire de faire des réserves à l'avance car il y a eu une pénurie de granulés dans le passé.

M. Daniel Küng estime qu'il n'y a pas de risque de pénurie de pellets en vrac. La pénurie concernait des sacs de 15 ou 25 kg. L'approvisionnement est donc garanti, d'autant plus que l'entreprise qui nous fournit les pellets recherche toujours des fournisseurs proches. De surcroît, l'entreprise actuelle leur a assuré qu'elle n'avait pas eu de rupture de stock les trois ou quatre dernières années.

Le Préavis No 10/2023 est accepté à l'unanimité.

12. Rapport des délégués du Conseil Général

Le Président cède la parole à Mme Christelle Meyer qui lit le rapport de la séance de l'ASIABE du 30 mai dernier à la place de Mme Joëlle Wacht, absente.

Il a été proposé un budget de CHF 8'900.-- qui comprends les jetons de présence, les fournitures de bureau et le bal de promo pour l'année 2024.

La Directrice a mentionné le projet durabilité qui a été instauré par le Canton avec notamment une semaine de durabilité qui s'est déroulée au sein de l'établissement du 26 au 29 juin 2023 et une nouvelle collaboration qui va démarrer avec l'association Zero Waste (zéro déchet) qui comprend différentes activités. Elle informe aussi que 70 enseignants sont formés à la méthode PIKAS contre le harcèlement.

Mme Joëlle Wacht écrit en outre dans son rapport que le rapport sur les Zones grises a été transmis à l'ASIABE et ils sont maintenant en attente de voir quelle suite lui sera donné. Elle nous informe qu'il n'y a pas eu de Conseil intercommunal de l'ASIABE depuis le 28 mars 2023.

Mme Nicole Mayor, en tant que Présidente du Comité directeur de la Fondation Commandant Baud, nous informe de l'avancement du projet d'agrandissement.

Depuis 2019 les places dans les EMS vont manquer et manquent déjà, surtout au Pied du Jura. La Fondation a donc décidé de présenter un projet d'expansion et de rénovation pour l'avenir. Parmi les différentes propositions du groupe d'étude figure la création d'une unité psychogériatrique fermée, l'ouverture éventuelle unités spécialisées (p. ex. Alzheimer) et l'augmentation du nombre de places en accueil de jour. Ils espèrent ouvrir le nouvel EMS dans huit ans.

13. Information de la Municipalité

M. Gabriel Reber présente Mme Sandrine Bouvier, la nouvelle secrétaire communale, qui a pris la place de Mme Céline Etoupe, dont il exprime ses remerciements pour le travail effectué.

Les travaux sur la place de l'Amitié avancent bien. Les toilettes seront utilisables au printemps et la fontaine, après étude, sera mise en circuit fermé avec de l'eau chlorée et un robinet d'eau potable sera installé à côté.

Il remercie les personnes présentes à "Mollens fait son cinéma". La soirée a été très appréciée et il tient à remercier les sociétés villageoises qui ont apporté leur aide.

Mme Angèle Deillon dit que les 8 épicéas de l'allée du cimetière ont dû être abattus puisqu'ils avaient des bostryches. Elle nous rassure en nous disant que l'allée du cimetière ne restera pas ainsi mais que le but est de retrouver une allure solennelle et accueillante dès que possible.

En ce qui concerne la place de l'ancienne déchetterie dite «place des Ochettes», traitée dans le préavis 06/2022; la place de stationnement pour les remorques et caravanes ne sera malheureusement plus possible mais la municipalité souhaite conserver l'essentiel du projet, à savoir la création d'un espace de stockage des matériaux utiles au travail de l'employé communal, la plantation d'arbustes sur le talus ainsi que la plantation de deux arbres de plus haute fûtée et

l'aménagement d'un lieu conviviale pour que les villageois/es puissent s'arrêter lors de leur ballades ou tout simplement se rencontrer. Il y aura également un emplacement pour ceux qui veulent y entreposer du bois.

M. Daniel Küng informe qu'en ce qui concerne la Halle des fêtes, un architecte va leur faire une proposition. Il est très probable que la structure du bâtiment puisse être conservée et dedans il y aura tout ce dont on aura besoin (salles pour: Conseil, fanfare, jeunesse, dépôt de matériel, ...).

M. Juan-Ramon Merino De Tiedra espère que le coût de cette rénovation ne sera pas plus élevé que celui d'une nouvelle construction.

M. Daniel Küng explique qu'ils ont analysé les deux variantes. Ils connaissent déjà le prix approximatif d'une nouvelle construction. Le 8 novembre, ils verront un architecte et un ingénieur qui leur expliqueront leur projet. Dès que le projet sera suffisamment avancé, ils nous inviteront avec l'architecte pour avoir une idée des travaux qui pourraient être réalisés.

Cependant, en ce qui concerne la priorité des travaux, ils ont analysé les bâtiments les plus importants pour le village et il s'est avéré qu'il s'agissait de l'ancienne école, de l'auberge communal et de l'appartement dit "La Rita" (bâtiment situé derrière l'auberge).

Mme Anne Debrauwer estime qu'il serait plus intéressant pour le village de commencer à rénover des bâtiments qui rapporteraient de l'argent, c'est pourquoi ils recherchent des projets rentables. Ils nous tiendront informés des projets.

Mme Christelle Meyer nous parle de la sortie du 26 septembre dernier des Aînés qui s'est très bien passée et nous informe que le Noël des Aînés aura lieu le 1er décembre à Ballens.

M. Gabriel Reber justifie certains oublis à l'égard des gens du village en disant qu'ils ont beaucoup de travail et plusieurs projets en cours.

Suite à cela Mme Daniela Sorio demande s'ils n'auraient pas besoin d'aide pour, par exemple, l'étude de la problématique des places de parking.

M. Gabriel Reber dit qu'il ne sait pas comment nous pourrions les aider mais ils vont se renseigner.

M. Daniel Küng tient à souligner qu'ils parlent souvent du problème du stationnement, mais qu'il est très difficile d'augmenter le nombre de places de parking dans le village.

Mme Daniela Sorio fait remarquer qu'il y a vraiment beaucoup de voitures garées dans le village et qu'elle-même a du mal à trouver une place. Elle se porte volontaire pour aider à trouver une solution.

M. Daniel Küng dit qu'ils acceptent volontiers les idées et les réflexions qu'ils pourraient mener ensemble.

Mme Marie-Claude Delorme demande si, dans le cadre de cette réflexion et en tant que membres du Conseil, ne serait pas souhaitable et judicieux de créer une commission pour soutenir la municipalité.

Le Président avait déjà anticipé ce cas de figure, il doit étudier le règlement mais si c'est faisable, ce serait une bonne idée.

Mme Angèle Deillon explique qu'une commission du Conseil se penche sur des règlements ou des préavis pour donner son avis au Conseil. Mais ils réfléchiront à un éventuel groupe de réflexion.

Mme Anne Debrauwer dit que la réflexion est plus large et qu'ils installeront le Pacom (Plan d'affectation communal) début de l'année prochaine et qu'après cela ils pourront proposer au Canton des éventuelles place de parking.

14. Propositions individuelles et divers

M. Alexandre Rosset demande s'il n'est pas possible de recevoir les convocations et les documents du Conseil par courrier électronique.

Le Président remercie pour cette question à laquelle il a déjà réfléchi. Toutefois, la convocation doit être envoyée par écrit, mais le reste peut être envoyé par courrier électronique. Pour l'instant, il préfère réfléchir à nouveau à cette question car, pour certaines personnes, il serait peut-être plus compliqué de ne plus recevoir les feuilles imprimées.

Le Président informe que la prochaine séance aura lieu le jeudi 7 décembre 2023.

Le Président lève la séance à 21h45.

Le Président:   La Secrétaire : 

Damien Mayor Zara Flamigni